

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2025-65 SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre à dix sept heures, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de la 1^{ère} Vice-présidente Christiane HUSSON par suppléance pour le Président empêché.

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER et Jean-Louis SITTER

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Denis HOMMEL, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER et Pascal STOLTZ

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Vice-président Hubert HOFFMANN, par suppléance pour le Président empêché, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance  Serge SCHAEFFER	Pour le Président empêché, par suppléance, la 1 ^{ère} Vice-présidente  Christiane HUSSON
--	--

